

comme roi de Nisibe, en l'an 7 avant l'ère chrétienne, et le second comme roi d'Edesse, environ quatorze ans plus tard.

« Abgar, dit M. de Saint-Martin, succéda à son père Arschar, qui avait régné vingt ans. On peut croire qu'il monta sur le trône, à Nisibe, six ans au moins avant notre ère, puisque, selon le récit de Moïse de Khoren (*Hist. armén.*, II, 25, 26), il faut placer en la seconde année du règne de ce prince le dénombrement qui fut fait dans tout l'empire romain par l'ordre d'Auguste, et conséquemment la naissance du Sauveur. Faute d'avoir remarqué que ce dernier événement précéda réellement de quelques mois la date qui lui est généralement assignée, le P. Michel Tchamtchéan a placé quatre années trop tard le règne d'Abgar, et s'est vu forcé d'allonger celui d'Arschar, pour le faire concorder avec la conquête de l'Arménie par Antoine. »

En effet, le premier avènement d'Abgar, celui auquel nous rapportons la date donnée par Eusèbe, eut lieu, d'après Moïse de Khoren, l'année qui précéda le dénombrement général. Comme ce dénombrement s'opérait vers la fin de l'an de Rome 747, ou au commencement de 748, et que, d'autre part, l'année des Syro-Chaldéens commençait alors au 1^{er} novembre, il s'ensuit que c'est au 1^{er} novembre 746 que commença la première année d'Abgar. Sa quarante-troisième année commençait donc au 1^{er} novembre de l'an 748, pour finir au même jour de l'an 749, ou 36 de l'ère chrétienne.

5. CONCLUSION. — C'est précisément au mois de septembre de cette même année qu'on doit placer la conversion du centurion Corneille. L'arrivée de Thaddée à Edesse aurait ainsi eu lieu au mois d'octobre suivant. C'est en effet la date qui lui convient; car on ne peut pas la mettre avant la conversion de saint Corneille, le pre-

mier des païens admis au baptême, et on doit la placer immédiatement après, parce que Notre-Seigneur a dû remplir sa promesse à Abgar aussitôt que la porte de l'Eglise fut ouverte aux Gentils.

Cette concordance nous permet ainsi de dire avec plus de raison que le P. de Valois : *Jam enim cuncta egregie conveniunt*, et elle nous démontre une fois de plus que les objections dirigées contre la vérité deviennent souvent des preuves en sa faveur quand elles sont convenablement élucidées.

§ IV. — Récits de quelques auteurs juifs.

1. La guerre d'Arétas. — 2. La mort de saint Jean-Baptiste. — 3. Rapport des deux époques. — 4. Le sanhédrin privé de la juridiction capitale. — 5. Le bouc émissaire. — 6. Conclusion générale.

Nous réunissons dans ce quatrième paragraphe plusieurs faits empruntés à l'histoire des Juifs et qui confirment les dates véritables de la prédication et de la mort du Sauveur.

1. LA GUERRE D'ARÉTAS. — Au XVIII^e livre de ses *Antiquités*, Josèphe raconte comment Hérode Antipas, déjà marié à la fille d'Arétas, roi des Arabes, voulut encore épouser Hérodiade, la femme d'un de ses frères.

L'Evangile nous apprend avec quelle force saint Jean-Baptiste s'éleva contre cette union incestueuse; de là la haine d'Hérodiade contre lui, l'emprisonnement et la mort du saint précurseur.

De graves événements suivirent. La femme légitime d'Hérode s'étant enfuie chez son père, « elle lui raconta, dit Josèphe, l'affront qu'elle avait reçu et lui fit partager son ressentiment. Une contestation qui s'éleva ensuite, touchant les bornes du territoire de Gamala, détermina

la guerre. Les armées et les généraux reçurent ordre de part et d'autre de marcher; la bataille fut livrée en l'absence des deux princes et l'armée d'Hérode complètement détruite.

« Hérode écrivit à Tibère ce qui s'était passé, et l'empereur entra dans une si grande colère qu'il manda à Vitellius, gouverneur de Syrie, de marcher contre Arétas et de le prendre mort ou vif. »

2. LA MORT DE SAINT JEAN. — « Plusieurs Juifs, continue Josèphe, ont pensé que la destruction de l'armée d'Hérode était un châtement du ciel, et que Dieu vengeait ainsi le supplice de Jean surnommé Baptiste, mis à mort par Hérode. Jean était un homme plein de vertus qui appelait les Juifs au baptême, après les avoir exercés à la sainteté, à la justice envers autrui et à la piété envers Dieu. Il disait que le baptême était agréable à Dieu, non pas lorsqu'on s'était abstenu seulement d'un ou deux vices, mais lorsqu'une entière pureté d'âme accompagnait la purification du corps. Comme une grande foule de peuple le suivait pour écouter sa doctrine, Hérode craignit que l'influence d'un tel homme ne finit par causer quelque sédition, et pour prévenir le mal qu'il redoutait, il le fit emprisonner et ensuite mettre à mort dans la forteresse de Machéronte. *Après une action si coupable, les Juifs attribuèrent la défaite de son armée à une punition divine.*

« Vitellius, pour exécuter les ordres reçus de Tibère, prit deux légions avec de la cavalerie et d'autres troupes que les rois soumis à l'empire lui envoyèrent, marcha vers Pétra et arriva à Ptolémaïde. Son dessein était de conduire son armée à travers la Judée. Mais les principaux de la nation vinrent le supplier de prendre un autre chemin, parce que les légions romaines portaient sur leurs drapeaux des figures d'idoles, chose contraire

à notre religion. Il se rendit à leur prière, fit passer ses troupes par le Grand-Champ, et lui-même, accompagné du tétrarque Hérode et de ses amis, s'en alla à Jérusalem pour offrir des sacrifices à Dieu au jour de la fête (de Pâque) qui se tenait alors. Il fut reçu avec de très grands honneurs et il y demeura trois jours, pendant lesquels il ôta le grand pontificat à Jonathas (le successeur de Caïphe), pour le donner à Théophile, son frère. Le quatrième jour, ayant reçu la nouvelle de la mort de Tibère, il fit prêter serment à tout le peuple de rester fidèle à Caius Caligula, le nouvel empereur. Ce changement fit cesser la guerre. Vitellius renvoya ses troupes dans leurs quartiers d'hiver, et lui-même s'en retourna à Antioche. »

3. RAPPORT DES DEUX ÉPOQUES. — La mort de Tibère, arrivée ainsi fort à propos pour terminer la guerre entre Hérode et Arétas, eut lieu le 16 mars de l'an 37 È. C. On doit donc rapporter la défaite de l'armée d'Hérode à l'été de l'an 36. D'autre part, on s'accorde à placer la mort de saint Jean-Baptiste environ dix-huit mois avant celle du Sauveur, 3 avril de l'an 33. Il y aurait donc ainsi un intervalle d'environ quatre ans et demi entre la mort de saint Jean et la défaite d'Hérode, en l'an 36, et l'on conçoit qu'après cet intervalle le souvenir du martyr ait été encore assez présent à la mémoire des Juifs, pour qu'ils aient vu dans la défaite du persécuteur une punition providentielle.

Mais, si l'on rapportait la mort du Sauveur à l'an 29, il faudrait admettre ici un intervalle *de huit ans et demi*, et le rapport que voyaient les Juifs entre les deux événements deviendrait alors bien moins probable et bien moins naturel. C'est cette considération qui nous a fait mettre ce récit de l'historien Josèphe au nombre des dates confirmatives de l'an 33.

4. LE SANHÉDRIN PRIVÉ DE LA JURIDICTION CAPITALE. — Les traditions juives nous fournissent encore quelques données se rapportant aux époques que nous étudions ici.

Ainsi, suivant ces traditions, le sanhédrin de Jérusalem fut privé du droit de condamnation à mort quarante ans avant la destruction du second temple, arrivée le 10 août de l'an 70 (1). L'Évangile nous apprend en effet que Jésus fut interrogé et jugé par les Juifs dans la maison de Caïphe et non dans la salle affectée aux réunions officielles du sanhédrin, et les Juifs déclarent alors eux-mêmes qu'ils n'ont plus le pouvoir de mettre à mort, même pour les crimes commis contre la loi mosaïque. (*Jean*, XVIII, 31.)

Cette privation de juridiction a donc eu lieu vers la fin de l'an 30 de notre ère, et par conséquent le jugement du Sauveur n'a pu avoir lieu qu'après cette date, en l'an 33, comme nous le prétendons, et non pas en l'an 29.

Le retrait de la juridiction du sanhédrin, trois ans avant l'an 33, aurait donc coïncidé avec les premières prédications du Sauveur. C'est ainsi que, suivant la prophétie de Jacob mourant, le Messie aurait commencé son ministère public au moment où les derniers vestiges de l'indépendance nationale disparaissaient du milieu de Juda.

5. LE BOUC ÉMISSAIRE. — Les rabbins racontent encore un autre fait à propos de la quarantième année d'avant la ruine de Jérusalem. Tout le monde sait l'histoire du bouc émissaire, que l'on envoyait dans le désert, chargé des iniquités du peuple. Avant de le sortir du temple, on attachait, entre ses deux cornes, un morceau d'écarlate, symbole des péchés d'Israël, et, au dire des rabbins, il arrivait souvent que ce morceau d'écarlate devenait blanc

(1) Talmud, *Mischna*, Sanhédrin, fol. 24, p. 2.

à la porte du temple, en signe de rémission; ils prétendent même qu'il est fait allusion à ce prodige dans ces paroles du prophète Isaïe : *Quand même vos péchés seraient aussi rouges que l'écarlate ou le vermillon, ils deviendront blancs comme la neige* (I, 18). Ils ajoutent que ce prodige cessa entièrement quarante ans avant la ruine du temple (1). Or, la même année, Jésus recevait le baptême de Jean-Baptiste; il entraït pleinement dans son rôle de Sauveur des hommes. Il accomplissait alors ces paroles du psaume xxxix : « O Dieu, vous n'avez pas voulu recevoir le sacrifice et l'oblation; mais vous m'avez donné un corps. Vous avez refusé l'holocauste offert pour le péché; alors j'ai dit : Me voici. Au commencement de votre livre, ô Dieu, il est écrit de moi que je ferais votre volonté. »

La même année, Jean-Baptiste, montrant le Sauveur à ses disciples, leur disait : « Voici l'Agneau de Dieu; voici celui qui effacera les péchés du monde. » (*Jean*, I, 29.)

La cérémonie symbolique du bouc émissaire devenait donc dès lors inutile, et Dieu cessa de changer la teinte sanglante de son diadème. Quelle que soit la valeur de ces deux traditions juives, le P. Pezron en a fait des arguments pour montrer la probabilité de l'an 29 comme date de la mort du Sauveur. Nous croyons que, tout bien examiné, elles prouvent encore mieux le commencement de la mission divine du Sauveur en cette même année, et par conséquent sa mort en l'an 33.

(1) Tradunt rabbini nostri quod quadraginta annis ante excidium templi, linea coccinea non albescebat. (*Talmud Babyl., Gémara, tract. Joma*, c. iv. — Et Migne, *Sacræ Script. cursus*, t. XXVII, col. 1387.)

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ainsi, d'après l'ensemble de toutes les dates de l'histoire évangélique,

JÉSUS-CHRIST EST NÉ le 25 décembre de l'an de Rome 747, six ans et huit jours avant le commencement de l'ère chrétienne vulgaire.

IL A COMMENCÉ SA PRÉDICATION en l'an 782 de Rome, ou 29 de l'ère chrétienne, vers la fin de l'année.

ET IL A CONSOMMÉ LE SACRIFICE DE LA RÉDEMPTION, en mourant sur la croix, à 3 heures du soir, le vendredi 3 avril de l'an 33 de l'ère chrétienne, 786 de Rome.

C'est donc le jeudi 14 mai suivant qu'il est monté au ciel, et c'est le jour de la Pentecôte juive, qui tombait cette année-là le dimanche 24 mai, qu'il a envoyé le Saint-Esprit à ses Apôtres;

Sous le consulat de Servius Sulpitius Galba et de Lucius Cornelius Sylla Felix;

Sous le pontificat juif de Joseph, surnommé Caïaphe ou Caïphe;

La dix-neuvième année de l'empire de Tibère César;

La huitième du gouvernement de Ponce-Pilate;

La trente-septième du tétrarchat d'Hérode Antipas en Galilée, et de Philippe, son frère, dans l'Iturée.

Et depuis la création du monde :

L'an 5542, suivant l'ère de Constantinople;

4996, suivant l'*Art de vérifier les dates*;

4036, suivant le calcul d'Ussérius;

4016, suivant la Vulgate;

3794, suivant l'ère des Juifs modernes;

L'an 4746 de la période julienne;

3341, depuis le déluge;

2324, depuis la vocation d'Abraham;

1678, depuis la première Pâque des Juifs en Egypte;

1024, depuis la dédicace du temple de Salomon;

569, depuis la fin de la captivité de Babylone;

4, de la 202^e olympiade (1);

780, de l'ère de Nabonassar;

344, de l'ère des Séleucides, suivant les Syriens;

343, de la même ère, suivant les Chaldéens;

63, de l'ère d'Actium.

L'équinoxe du printemps, que Jules César avait officiellement fixé au 25 mars, avait eu lieu réellement cette année-là le 22 mars, à 6 heures 25 minutes du soir (2).

La nouvelle lune du mois de Nisan avait eu lieu le 19 mars, 21 minutes après midi.

La pleine lune arriva le jour même de la mort du Sauveur, le 3 avril, à 4 heures 46 minutes du soir.

Au même instant, la lune subissait une éclipse partielle de 7 doigts environ, dans sa partie boréale; mais cette éclipse avait cessé, lorsque l'astre parut sur l'horizon de Jérusalem, à 6 heures et demie du soir.

(1) Les années indiquées par cette date et par les suivantes commencent dans les 6 derniers mois de l'année julienne précédente.

(2) Ces dates sont données suivant les Tables de Largeteau et le méridien de Jérusalem.

Le printemps de l'an 33 est indiqué au 23 mars dans les *Tables*, à la fin du volume, parce qu'il arriva après 6 heures du soir, lorsque la journée du lundi 23 mars était déjà commencée, suivant le style des Juifs.